

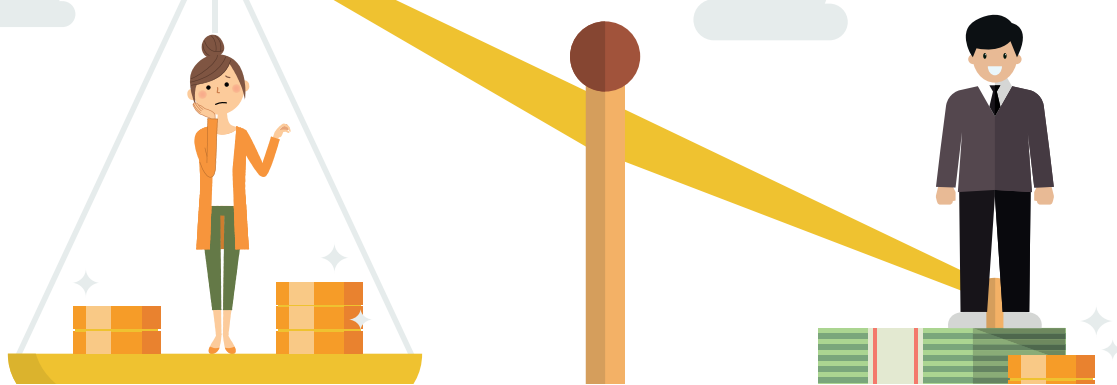
14^{ème}
ÉDITION



PRIX DU JURY SOLIDARIS

Règlement

« Une société plus égalitaire !
Tout le monde y gagne »



Le Jury Solidaris organise son Prix annuel dans le but de soutenir financièrement des projets d'associations ou collectifs actifs reconnus en province de Liège.

Pour la 14^{ème} année, Solidaris poursuit son engagement et son soutien financier principalement à des petits projets, porteurs de valeurs sociales.

1. Le Prix Solidaris

Le Prix est organisé par la Fondation privée Réseau Solidaris.

Pour cette édition, un maximum de cinq prix sera décerné sur base des candidatures répondant le mieux aux différents critères.

Le montant des prix attribués sera fonction des besoins exprimés pour la réalisation du projet stipulé dans le dossier de candidature et ne sera pas supérieur à la somme de deux mille cinq cents euros.

Quatre Prix seront décernés par le Jury, un Prix sera décerné par le personnel de Solidaris.

L'appel à projets sera lancé le 19 novembre 2018 et la remise des Prix se fera en juin 2019, en présence des lauréats.

Les projets devront être réalisés pour le 30 novembre 2019.

2. Le thème 2019 : « Une société plus égalitaire ! Tout le monde y gagne. »

Que l'on parle de santé mentale ou physique, le constat est réel : combattre et réduire les inégalités sociales améliore la santé de tous et chacun.

Ces inégalités ne sont pas le fruit du hasard, elles ne sont pas inéluctables ou une fatalité et elles sont multifactorielles.

Les déterminants sociaux influencent la santé. Que ce soit le logement, des conditions de travail, le milieu de vie, l'origine et le type de famille, l'environnement, le genre ... tous ces éléments favorisent ou non la santé des individus.

S'il est démontré que la précarité a un impact sur la durée de vie, l'accès aux soins, l'alimentation ... nous sommes également convaincus que l'éducation, la formation, l'accès à la culture et au bien-être, chaque comportement préventif, quel qu'il soit, peut améliorer la qualité de vie.

La situation sociale d'une personne n'est pas le fait de sa responsabilité mais de la société dans laquelle elle vit. Et c'est là un enjeu fondamental pour Solidaris.

Pour ce Prix du Jury 2019, Solidaris souhaite récompenser les projets de terrain œuvrant à prévenir, combattre et réduire les inégalités sociales, parce que si la santé est un bien individuel, elle est également un bien collectif.



3. Critères de participation

- Vous avez envie d'agir, de construire, de développer un projet qui contribue à réduire les inégalités sociales et renforce la plus-value des liens sociaux
- Vous êtes une association, un collectif, une personne morale ou association de fait, actifs dans le secteur social, sportif, culturel, de la santé... ou misant sur une économie citoyenne
- Vous êtes le porte-voix de catégorie-s de population-s impactées par des inégalités persistantes ou l'appauvrissement
- Votre siège social et votre activité sont situés sur le territoire de la Province de Liège
- Vous vous engagez à participer à la remise des Prix si vous êtes lauréat.

4. Critères de recevabilité

- Le dossier de candidature complet est transmis dans les délais : 31 janvier 2019
- Les consignes sont respectées : le formulaire type obligatoire est correctement rédigé, les annexes sont jointes, les rubriques et nombre de caractères sont corrects
- Une illustration du projet est jointe (photo, plan,...). Attention à la taille du fichier.
- Le dossier est conforme : statut du promoteur, siège social en Province de Liège, champ d'application du projet,...
- Le projet proposé est en adéquation avec le thème « **Une société plus égalitaire ! Tout le monde y gagne.** »
- Le projet sera réalisé pour le 30 novembre 2019.

5. Critères d'évaluation

- Le projet porte sur **une action, une activité, une réalisation** qui existe, se crée ou se développe dans le cadre du projet global de l'association ou du collectif
- Le projet est réaliste : ses objectifs sont formulés de manière claire, mis en relation avec l'analyse de la problématique et du public
- Le plan d'action est décrit et mis en relation avec l'analyse de la stratégie et des ressources, il est aussi cohérent avec les objectifs et le(s) public(s) visé(s)
- Le budget est présent et cohérent avec les besoins définis dans le plan d'action
- L'équipe fait état d'une formation et/ou d'une expérience jugée utile au projet
- L'équipe témoigne d'un ancrage dans le milieu d'intervention
- L'équipe a une capacité technique suffisante (compétences, logistique) pour mener à bien le projet.



6. En pratique

Le collectif candidat introduira son dossier (formulaire et annexes) **pour le 31 janvier 2019 au plus tard.**

Ce formulaire peut être obtenu :

- en le téléchargeant sur www.solidaris-liege.be/prixjury
- en envoyant un courriel à reseau.liege@solidaris.be
- en téléphonant au 04 341 75 93.

Le dossier sera envoyé par courriel à reseau.liege@solidaris.be.

Un accusé de réception sera transmis aux candidats. Il n'y aura pas d'autre échange d'information avant la délibération du Jury.

7. Calendrier 2019

- Ouverture de l'appel à projets : 19 novembre 2018
- Clôture du dépôt des candidatures : 31 janvier 2019 inclus
- Communication aux candidats : 2^{ème} quinzaine d'avril 2019
- Remise des Prix : juin 2019
- Réalisation des projets primés : 30 novembre 2019 au plus tard.

La Fondation privée Réseau Solidaris publiera et diffusera des informations sur les projets primés et leur réalisation. A cette fin, par leur participation au Prix Solidaris, les candidats acceptent l'utilisation de leur image, celle du descriptif de leur projet ainsi que de leur support dans la communication sur le Prix et les résultats de celui-ci.

Les dossiers de candidature seront traités de manière confidentielle par l'organisateur du Prix.

Les candidats qui éprouveraient des difficultés à constituer leur dossier peuvent demander un soutien méthodologique à la Fondation privée Réseau Solidaris.